

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4366

présenté par
Mme Lazaar

ARTICLE 41

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , diminué de 10 % . ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement issu des travaux réalisés avec la Fondation Abbé Pierre.

Cet amendement a pour objectif de renforcer les contraintes prévues par le présent article en plafonnant le loyer des logements classés F ou G en dessous des prix du marché.